

de saint Germain 1^{er} de Constantinople, un contemporain de saint André de Crète¹; une autre du patriarche Taraise, un devancier, celui-ci et de beaucoup, de Georges de Nicomédie². Faudra-t-il ici exiger, comme quelqu'un l'a voulu, une « vérification plus complète », c'est-à-dire, si nous comprenons bien, une vérification plus complète des textes attribués à Germain, André, Taraise³? Mais alors pourquoi ne pas vérifier aussi *complètement* le texte de Georges? A la distance qui nous sépare des témoins, si l'un nous paraît sans autorité, pourquoi l'autre en aurait-il davantage?⁴ Ce n'est pas d'être plus rapproché de nous de quelques années qui puisse assurer beaucoup plus de crédit à l'un ou l'autre de ces anciens documents.

N'insistons pas, Binterim croit la fête déjà bien ancienne en la plaçant avec divers autres au viii^e siècle⁵; l'article anonyme du *Bessarione* adoptant cette date pour la Palestine et le ix^e siècle pour Constantinople⁶, on n'est qu'à moitié surpris de retrouver la même erreur dans une Revue de 1911: l'erreur a la vie dure⁷! Le docteur Kellner ne veut connaître au sujet de cette fête que la « mention officielle qui en est faite en 1166 dans une constitution d'Émanuel Comnène⁸ », et cependant un homme également bien informé, pour ne rien dire de plus, le R. P. Vanthé, écrit sans hésiter ce qui suit: « La fête de la Présentation existait à la fin du viii^e siècle tant à Constantinople qu'à Jérusalem. Me serait-il permis d'aller plus loin encore et de signaler une homélie encore inédite de saint Jean Chrysostome qui, si elle était authentique, daterait la fête de la Présentation du ix^e siècle⁹? »

1. *Supra*, p. 145 et 312, ou *P. G.*, t. xxviii, col. 309-320.

2. *Supra*, p. 149, ou *P. G.*, t. xxviii, col. 1382-1397.

3. Cf. *Cath. Encycl.*, article *Calendar*.

4. *Deutsche Literatur*, t. i, p. 508; cf. Holweck, *op. cit.*, p. 267.

5. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 559.

6. La fête de la Présentation de Marie au Temple est d'origine orientale. Dès le ix^e siècle, elle était célébrée avec grande pompe. Elle fut adoptée en Occident en 1572 par Grégoire XI. *Revue Notre-Dame*, 2 août 1911, p. 199.

7. *Hortelou*, dans *Dict. de la Bible*, art. *Marie*, signé Lesbire.

8. *Écl. lat.*, t. vi, p. 221. *Reference*: *Bibl. nat.*, codex grec 1190, fol. 77-81, titre: *Θεωρησις πατρις ἡμεῶν Ἰωαννῶν ἐπιγινώσκοντος Νικητοῦ τοῦ Νικηταρίου ἐπισκοπῆς ἐκ τῆς ἀρχῆς, ἐκ τῆς ἀρχῆς ὁμοθυμαδόν, ἐκ τῆς ἀρχῆς*. *Index* n° 632222: *ἡμεῶν πατρίδα Δαυὶδ*. Cf. aussi: *Catb. cod. hag. græc. Bibl. nation.*, p. 91.